



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6022527

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 30/12/2025 14H40 C:000116 I:46422
V/REF : BC2121023
V/Email reçu le Mardi 30/12/2025 a 14H40

DALKIA FRANCE facturation
EST (10039)
TSA 35505
59784 LILLE CEDEX 9

IMMEUBLE : COLLEGE BACHELARD
2 RUE DU TIRE PESSEAU
21000 DIJON

Dijon, le 17 Février 2026

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : 2 RUE DU TIRE PESSEAU - DIJON - COLLEGE GASTON BACHELARD - LOGEMENT DE
FONCTION DU COLLEGE : GHANDI 0615682445

MOTIF : INTERVENIR POUR LE REMPLACEMENT DU CHAUFFE EAU DANS LE LOGEMENT DE
FONCTION DU COLLEGE (CUMUL 150L)

Donneur d'ordre : M. F PARISI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 13 JANVIER 2026 A 08H45
DÉPLACEMENT DU PERSONNEL ET DU MATÉRIEL
REEMPLACEMENT DU CUMUL 150L
TEST DE BON FONCTIONNEMENT OK
NETTOYAGE ET ÉVACUATION DU CHANTIER

OBSERVATIONS : EV AB Email envoyé le 13/01/26 a 17H27 M. F PARISI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et
d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents
diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6022527

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	1	42,49		42,49
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 13/01	1	68,39		136,78
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Cumulus 150 Litres	1	323,73		323,73
TOTAL H.T.					503,00
T.V.A. a 20,00%					100,60
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>603,60</u>

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

**BON DE COMMANDE
OU ORDRE DE SERVICE N°BC2121023**
(Référence à rappeler sur votre facture)

ADRESSE DE FACTURATION

Adresse postale :
DALKIA REGION CENTRE EST (10039)
TSA 35505

59784 LILLE CEDEX 9
FRANCE

Adresses électroniques :

- Envoi de factures et/ou avoirs en dématérialisation :
facturepdf.dalkia@csp.dalkia.fr
- Courriel de renseignement (ne pas envoyer de facture) :
contactfournisseur@csp.dalkia.fr

INFORMATION DE COMMANDE

Date : 17/02/2026

Demandeur : FLORIAN PARISI
Email : florian.parisi@dalkia.fr
Tél Demandeur : +33613706879

LIEU DE LIVRAISON

DALKIA
DIJON BUREAUX DALKIA
À l'attention de FLORIAN PARISI
18/20 Rue DU DOCTEUR QUIGNARD

21000 DIJON
FRANCE

Horaires : LIVRAISON AVEC HAYON IMPERATIF

FOURNISSEUR (« l'Entreprise »)

SERVIMO BOURGOGNE
550 ROUTE DE TERNANT
01570 FEILLENS Auvergne-Rhone-Alpes FRANCE
Mail : servimobfc@servimo.fr
Tél : 0762756435
N° SIREN : 798123030
Conditions de règlement : 60 jours net date de facture

Important : Merci de bien vouloir accuser réception de cette commande, puis de la confirmer, en vous rendant sur votre portail Fournisseurs (lien direct accessible dans le mail accompagnant ce document).

Toutes les informations liées à votre compte fournisseur (commandes, factures/avoirs, contrats, catalogues...) sont disponibles sur le portail D@cshop : <https://e-procure-dacshop.dalkia.fr/>

Par l'acceptation du Bon de Commande, l'Entreprise reconnaît avoir eu connaissance des Conditions Générales du Groupe Dalkia [en date du 07/11/2023] figurant ci-après, et les avoir acceptées expressément.

N°	Poste N°	DATE DE LIVRAISON/ EXECUTION	DESIGNATION	QTE	U	P. U. HT	TOTAL HT
1	2414944-1	16/02/2026	N/REF : 30/12/2025 14H40 C:002082 I:46422 Informations internes Imputations : FA0015987S / GT1665305S Site : S00013708Y DIJON COLLEGE GASTON BACHELARD	1.00000	Pièce	503.00000	503.00

Total Hors Taxe

503.00 EUR

**BON DE COMMANDE
OU ORDRE DE SERVICE N°BC2121023**
(Référence à rappeler sur votre facture)

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. L'Acheteur est la société Dalkia SA ou l'une des filiales de Dalkia SA au sens de l'article L233-3 du Code de commerce, signataire des Conditions Particulières d'Achats ou émettrice d'un Bon de commande. Il est entendu qu'il n'existe pas de solidarité entre Dalkia SA et ses filiales, pas plus qu'entre les filiales entre elles, dans le cadre de leurs activités en qualité d'Acheteur.

1.2. L'Entreprise est la société désignée comme telle aux Conditions Particulières. L'Acheteur et l'Entreprise sont désignées ensemble les Parties .

1.3. Les présentes conditions générales d'achats (CGA) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles en application du Contrat, défini au présent article :
- soit l'Acheteur achète ou loue à l'Entreprise des biens (équipements et accessoires, pièces détachées, produits, consommables, matériels, outillages...), qu'ils soient ou non intégrés dans les Prestations, ci-après les Fournitures ;
- soit l'Acheteur confie à l'Entreprise l'exécution de prestations de services et/ou maintenance et/ou travaux ci-après les Prestations .

1.4. Étant entendu que l'Entreprise se fonde sur les principes de ses conditions générales de vente dans le cadre de la négociation avec l'Acheteur, le contrat, issu de la négociation entre l'Acheteur et l'Entreprise (ci-après le Contrat), est composé des Conditions Particulières et des Stipulations Générales. Seules les stipulations des conditions générales de vente de l'Entreprise reprises aux CPA ou dans les conditions figurant au Bon de commande sont applicables.

Les Conditions Particulières sont constituées de l'un ou plusieurs des documents suivants :

- 1) conditions particulières d'achats intitulées ou reconnues comme telles par les Parties (CPA) ;
- 2) conditions figurant au bon de commande (Bon de commande) ;
- 3) documents annexés, le cas échéant, au Bon de commande ou aux CPA (tels que spécifications techniques, délais, performances) ;
- 4) devis ou offre de l'Entreprise à condition qu'il ou elle soit expressément repris(e) dans les CPA ou dans les conditions figurant au Bon de commande.

Le terme Stipulations Générales renvoie :

- soit aux présentes CGA qui figurent notamment au Bon de commande ;
- soit, en présence d'une convention cadre en vigueur entre l'Acheteur et l'Entreprise, à ladite convention cadre en vigueur.

1.5. En l'absence de convention cadre et en cas de contradiction entre les documents : (i) au sein des Conditions Particulières, le document portant le numéro le moins élevé prime sur les autres ; (ii) les CPA, les Bons de commande et leurs documents annexés priment sur les CGA ; (iii) les CGA priment sur les devis ou offres de l'Entreprise. En présence de convention cadre, l'ordre de prévalence des documents est celui défini dans la convention cadre.

1.6. Acceptation du Contrat

Le Contrat est formé par la signature de CPA, lesquelles seront complétées le cas échéant par un Bon de commande, ou à défaut de signature de CPA par l'acceptation par l'Entreprise d'un Bon de commande de l'Acheteur.

Dans cette dernière hypothèse, l'Entreprise doit au moyen de la solution logicielle d'e-procurement de l'Acheteur ou par email adressé au demandeur désigné au Bon de commande, dans un délai maximal de deux jours ouvrés à compter de l'émission du Bon de commande, l'avoir accepté ou refusé. A défaut, dans ce délai, d'acceptation ou de refus du Bon de commande ou de notification d'un début d'exécution par l'Entreprise à l'Acheteur, l'Entreprise supporte seule le risque de ne pas pouvoir se prévaloir du Contrat.

Il est entendu que l'Entreprise ne pourra pas valablement refuser un Bon de commande conforme à des CPA dûment conclues ou au devis de l'Entreprise accepté par l'Acheteur.

Pour toute demande de modification du Bon de commande, l'Entreprise doit préalablement refuser le Bon de commande et proposer à l'Acheteur des modifications. En cas d'acceptation des modifications par l'Acheteur, ce dernier les intégrera dans un nouveau Bon de commande.

1.7. Le Contrat en tout état de cause prime sur les écrits de toute nature et autres engagements antérieurs à la conclusion du Contrat qui n'ont pas été formellement repris par ce dernier.

1.8. La langue du Contrat et de tous les documents fournis et échangés entre les Parties (y compris les documents techniques) est le français. Sauf disposition contraire des Conditions Particulières, tout document qui serait transmis en langue étrangère ne serait pas opposable à l'Acheteur.

ARTICLE 2. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

2.1. Régularité de la situation de l'Entreprise

L'Entreprise déclare être en parfaite conformité avec la législation sociale et fiscale et notamment, à la loi en vigueur sur le travail clandestin, et s'engage à remettre impérativement à l'Acheteur, sur la plateforme e-Attestations ou sur l'outil d'e-procurement de l'Acheteur, au jour de la conclusion du Contrat, et (i) tous les six (6) mois à compter du début de l'exécution des Prestations et/ou Fournitures, la ou les attestations prévues à cet effet (et en particulier les attestations de l'article L8222-1 du Code du travail) et (ii) tous les 3 mois à compter du début de l'exécution des Prestations et/ou Fournitures, un extrait K bis ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ; l'Entreprise s'engage à tenir indemne l'Acheteur de toute action éventuelle à son encontre.

2.2. Engagement de collaboration de l'Entreprise

L'Entreprise s'engage également à :

- mettre en place les plans de progrès et de développement nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Acheteur, notamment en termes de rationalisation, d'optimisation des coûts et de développement durable ;
 - tout mettre en œuvre pour répondre dans les plus brefs délais aux demandes de l'Acheteur ; et notamment à déterminer et à mettre en œuvre les moyens en personnel et matériel nécessaires à la bonne exécution du Contrat ;
 - faire part immédiatement à l'Acheteur, de toute difficulté de quelque nature que ce soit, qu'il serait susceptible de rencontrer au cours de l'exécution de ses obligations afin de permettre à l'Acheteur de prendre les dispositions qui lui sembleront les plus appropriées aux circonstances ;
 - notifier sans délai, par écrit, à l'Acheteur, les modifications survenant au cours de l'exécution du Contrat et relatives à la personne ayant pouvoir d'engager l'Entreprise dans le cadre du Contrat, à la situation juridique de l'Entreprise (forme, dénomination sociale, siège...) ou à un changement de contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, et d'une manière générale, à informer l'Acheteur de toute modification de nature à affecter de quelque façon que ce soit, l'exécution du Contrat.
- Le cas échéant, en complément des documents à remettre au titre du Contrat et sur demande de l'Acheteur, l'Entreprise fournit les éléments (tels que des extraits de son manuel qualité, de son plan d'assurance qualité, etc.) permettant de répondre aux exigences de son système de management que l'Acheteur a pris l'initiative de mettre en œuvre vis-à-vis de son propre client et prévues dans le contrat principal.

2.3. Santé / Sécurité

L'Entreprise s'interdit toute forme de travail qui peut porter atteinte à la santé et à la sécurité et s'engage à prendre des dispositions pour lutter contre les accidents du travail ainsi qu'à respecter la charte Santé Sécurité de Dalkia disponible sur le site institutionnel de Dalkia à l'adresse suivante : <https://www.dalkia.fr/publications/>.

2.4. Responsabilité Sociétale d'Entreprise

L'Entreprise reconnaît avoir pris pleinement connaissance et adhérer aux engagements de l'Acheteur en matière de développement durable tels qu'ils sont stipulés dans la Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale entre Dalkia et ses fournisseurs adoptée par Dalkia et disponible sur le site institutionnel de Dalkia à l'adresse suivante : <https://www.dalkia.fr/engagements-rse/>.

Elle s'engage à respecter les exigences du Groupe Dalkia en matière de devoir de vigilance, de droits humains et libertés fondamentales, de santé et sécurité, d'environnement, et d'éthique des affaires.

2.5. Ethique et Conformité

L'Entreprise reconnaît avoir pris pleinement connaissance et adhérer aux engagements de l'Acheteur ci-après en matière de lois et réglementations applicables en matière de sanctions internationales, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ainsi qu'à la lutte contre la fraude et contre la corruption sous toutes ses formes, qu'elle soit publique ou privée, active ou passive, directe ou indirecte, exercée par toute personne agissant pour son compte, au titre de relations d'affaires.